



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

ce.0490054t@ac-nantes.fr



Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiaire de
concours financier de :



CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 2 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Rappel des modalités de convocation :

Suite à l'annonce gouvernementale du jeudi 28 mai du retour des élèves dans les lycées et ayant l'obligation de présenter le protocole sanitaire au conseil d'administration avant le début des cours, un conseil d'administration extraordinaire a eu lieu le 2 juin entre 18h00 et 19h00.

Il a eu lieu sous la forme dématérialisée via la messagerie électronique selon les modalités suivantes :

- Vous avez jusqu'au mardi 2 juin 16 h pour poser vos questions sur le protocole proposé. (à envoyer aux adresses ce.0490054t@ac-nantes.fr et gestionnaire.0490054t@ac-nantes.fr)
- Le président du CA enverra un mail à tous les membres pour ouvrir la séance à 18h
- Vous répondrez (réponse à tous) pour signaler votre présence ce qui permettra de valider le quorum (en précisant votre nom et prénom)
- Le Proviseur pourra ensuite donner certains éléments de réponses aux éventuelles questions posées.
- A l'issue de cet échange et au plus tard à 19 h le président demandera à chacun de se positionner par un vote, toujours en répondant à tous
 - o POUR
 - o CONTRE
 - o ABSTENTION

Le président procédera au décompte du vote et enverra un mail pour donner le résultat.

Vous trouverez en pièces jointes :

- La convocation au Conseil d'Administration exceptionnel du mardi 2 juin 2020 à 18h00
- Le protocole sanitaire du lycée (la mise en forme définitive sera faite à l'issue du CA).

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h00 en envoyant un premier mail :

« Bonsoir

Nous avons choisi cette formule au regard de l'urgence liée à l'annonce très récente du gouvernement. Nous avons obligation de valider par le CA le protocole sanitaire, étudié par le CHS de l'établissement. Cette séance ne se fait pas en classe virtuelle par souci de vérification du quorum et afin d'appréhender les éventuels risques de connexion.

Merci de bien vouloir signaler votre présence pour permettre le quorum par retour express de mail.

Je déclare le CA du 02/06/20 ouvert.

Secrétaire de séance : Bruno Deschamps.

Ordre du jour pour approbation : validation du protocole sanitaire des lycées Renaudeau- La Mode.

Merci de répondre (répondre à tous) oui, non ou abstention si vous validez l'ordre du jour. »

Le quorum (>15) est atteint.

1-1 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

L'ordre du jour est adopté par les membres du CA.

[délibération n° 1 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départ de 3 personnes

Présentation du protocole sanitaire applicable au lycée Renaudeau La mode pour le retour des lycéens

Un protocole sanitaire du lycée Renaudeau La Mode a été conçu afin de parvenir au meilleur équilibre pour ré-ouvrir le lycée.

Suite à la lecture par les membres du CA, des questions sont apparues.

En réponse aux questions posées :

- Question de M. Cahn concernant l'accueil du niveau 1ère, notamment des élèves ayant décroché : le gouvernement a souhaité un retour progressif et nous demande l'accueil d'un niveau au moins.
 - o Réponse : Nous avons choisi le niveau seconde, les élèves ayant été repérés les plus en demande de retour. Rien n'empêche le retour des autres élèves à terme mais la crise sanitaire limite le nombre d'élèves pouvant être accueillis. Notre capacité est évaluée, dans l'immédiat à environ 250/300 élèves.

Il s'agit d'un gros travail d'organisation. Les élèves devront tous revenir sur un temps donné, ne serait-ce que pour rendre livres et dossiers d'inscription. Les élèves ne revenant pas devront rester connectés au cahier de texte Pronote pour maintenir le lien avec l'enseignement.
- M. Guinaudeau souhaite intégrer un élément concernant les élèves du dispositif ULIS.
 - o Réponse : Cela a été fait.
- Questions de madame Guillet :
- Des "coquilles" de formulation signalées par Mme Guillet ont été corrigées.
- Précisions sur l'accueil des élèves si un cas est avéré.
 - o Réponse ce point a été vu avec Mme Alpha-Boukari, infirmière : la salle isolée pouvant accueillir un élève malade a été désignée : il s'agit d'une chambre à l'infirmerie, sur Renaudeau comme sur La Mode.
- Ouverture du portail : les élèves de La Mode pourront franchir le portail du lycée à 7h45
- Pour répondre à Mme Chupin : les enseignants ayant des difficultés de garde pour leurs enfants doivent fournir une attestation de l'école, de la crèche, ... stipulant l'impossibilité de recevoir les enfants concernés.
- M. Kirion interroge sur les rendez-vous individuels pour les élèves :
 - o Réponse : ceux-ci sont en réflexion quant à leur organisation que nous souhaitons mixer avec le retour des manuels scolaires et les dossiers d'inscription.
- Pour répondre à M. Duret : nous n'avons pas mis en place de protocole particulier pour l'EPS. Ces points ont été abordés par les IA IPR qui ont fourni des lignes directrices auxquelles il conviendra de se conformer. D'autre part, nous limiterons les changements de salle pour les élèves. S'ils doivent bouger, les salles seront nettoyées selon le protocole.
- Concernant les réunions pédagogiques, celles-ci pourront se tenir en présentiel et en distanciel pour les éventuels absents. Nous les organiserons dès que possible.
- Rajout dans le protocole : le 1er jour, des infirmières pourront passer dans les classes afin de familiariser les élèves avec les consignes sanitaires.

Le protocole sanitaire a été validée par les membres du CA.

[délibération n° 2 – 16 POUR/ 16 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h00.

Les Secrétaires de séance
Bruno DESCHAMPS

Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

